



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 9 DECEMBRE 2021

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 9 décembre à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus : M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M André MOLLE Adjoints, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Anne VINSON, M Louis COSENTINO, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON, M Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, M Benjamin FOULTIER, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Maguy FOULTIER, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Personnel administratif : M. Bruno SAMUEL et Mme Céline FAURE.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

M Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER

M Christophe PIOT qui avait donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB

Absents excusés :

Néant

Mme Mélanie PICHON a été nommée secrétaire de séance

1) APPROBATION COMPTE RENDU RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte rendu de la réunion du 23 septembre 2021.

2) PRESENTATION PAR DES REPRESENTANTS DU PARC DU PILAT DE LA PROCEDURE DU PROJET DE REVISION DE LA CHARTE DU PARC

Monsieur MANDON (Président) et Madame GARDET (Directrice générale des services) ont présenté les compétences du Parc du Pilat ainsi que la procédure du projet de révision de la charte du Parc.

Pour plus d'information, le site <https://www.parc-naturel-pilat.fr/> et l'adresse mail info@parc-naturel-pilat.fr sont accessibles à tous.

3) DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CGCT

Arrêté n° 2021/ 172 : portant sur l'acquisition par la collectivité d'un tracteur d'occasion de marque John Deere 6230 premium auprès de l'EARL J et B LESPINASSE pour un montant de 30 000,00 € HT, soit 36 000.00 € TTC.



Arrêté n° 2021/173 : dans le cadre du legs de Madame RONAT et suite au vide maison avant démolition, il a été accepté la transaction de reprise du siège monte-escaliers droit modèle 600 SIENA par la SAS STANNAH, pour un montant de 300.00 € TTC.

4) AFFAIRES FINANCIERES

- **Décision modificative n°1 du budget communal 2021**

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative se caractérise par la maîtrise du fonctionnement, pour cette année elle s'élève uniquement à 12 000€ qui sont ajoutés en fonctionnement sur un budget total de 3 571 000€. Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN poursuit par la présentation de la décision modificative qui est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Révision des tarifs communaux 2022 et travaux en régie**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité la révision des tarifs communaux au 1^{er} janvier 2022 et travaux en régie au 1^{er} janvier 2021 pour :

- Le loyer mensuel appartement route du Fau à 414,83€
- La location mensuelle parking souterrain, garage collectif à 25,00€
- La location mensuelle garage individuel à 35,00€

Désignation	Nouveau tarif horaire
Camion avec chauffeur	70,00 €
Tracteur 105 CV (avec chauffeur)	62,00 €
Tracto-pelle (avec chauffeur)	77,00 €
Compresseur	13,00 €
Manitou élévateur	45,00 €
Tracteur ISEKI	30,00 €
Tondeuse	22,00 €
Patin	10,00 €
Fourgon Renault Master (avec chauffeur)	50,00 €
Camionnette Renault Kangoo (avec chauffeur)	35,00 €
Employés communaux (tarif horaire moyen)	30,00 €

- **Indemnités de fonction Maire-Adjoint-Conseillers Municipaux Délégués**

Monsieur le Maire précise que les indemnités brutes mensuelles de fonction des élus sont basées sur l'indice brut terminal de la fonction publique 1027.

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **DE FIXER** les indemnités mensuelles des élus à compter du 1er janvier 2022, à savoir : Frédéric GIRODET, Maire, au taux de 55% de l'indice terminal ; Odile PRADIER, 1ère adjointe, chargée de l'animation, culture et affaires sociales au taux de 20,57 % ; Alain MONDON, 2ème adjoint, chargé de l'urbanisme au taux de 17,75% ; Christine BONNEFOY, 3ème adjointe, chargée des affaires scolaires et restaurant municipal au taux de 20,57 % ; Joseph BUGNAZET, 4ème adjoint, chargé des voiries, réseaux, déneigement et numérotation au taux de 17,75% ; Dominique COLOMB, 5ème adjointe, chargée de la communication et du numérique au taux de 17,75 % ; Jean FERNANDES, 6ème adjoint, chargé du sport et des associations au taux de 17,75% ; Marie-Françoise SOUBEYRAN, chargée des finances et du personnel communal au taux de 17,75 % ; André MOLLE, 8ème adjoint, chargé des bâtiments et équipements publics, éclairage public et économies d'énergies au taux de 20,57 % ; Pamela MARODON, conseillère municipale déléguée à la jeunesse et liens intergénérationnels au taux de 8,48% et Denis SALANON, conseiller municipal délégué à la sécurité et vidéo protection au taux de 8,48%.

- **Prise en charge animations des 10 décembre 2021 et 22 janvier 2022**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **DE PRENDRE** en charge la somme de 925,00 € à régler à l'Association Même pas en rêve, pour le concert dessiné « L'Odyssée de Yuna » du 10 décembre 2021, **DE PRENDRE** en charge la somme de 430,00 € à régler auprès de « White Night Animation » pour l'animation du samedi 22 janvier 2022 lors de la soirée des vœux des conseillers municipaux et agents communaux, **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires et de mandater ces dépenses, **DE DONNER** pouvoir à Madame Odile PRADIER de signer la convention de prestation entre la Communauté de Communes « Loire Semène » et l'Association Même pas en rêve ainsi que les avenants, **DE FIXER** le tarif d'entrée au spectacle du 10 décembre 2021 au tarif C pour les adultes, et au tarif A pour les enfants de moins de 12 ans dans le cadre de la régie de recettes des manifestations culturelles et **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au régisseur de recettes ainsi qu'à la trésorerie de St Didier en Velay.

- **Subvention exceptionnelle feu d'artifice Comité des fêtes**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **D'ALLOUER** au Comité des Fêtes de St Just Malmont une subvention exceptionnelle de 1095 € au titre de la participation financière complémentaire pour la prise en charge totale des frais du feu d'artifice réglés par le Comité des Fêtes auprès de la Société ARSOTEC Pyrotechnie ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 2000 € au titre de la prise en charge des frais d'organisation du Téléthon 2021 et **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de mandater ces subventions sur l'article 6574 du budget communal

- **Contrat de location orthophoniste**

Dans l'attente de l'aménagement du premier étage de la maison de santé, le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **DE RENOUVELER** pour une durée d'un an à compter du 1 février 2022 la location du local situé au Pôle Social du bâtiment de la mairie comprenant un bureau et une salle d'attente à Madame Céline CHAPELON pour exercer son activité professionnelle d'orthophoniste, **DE FIXER** à 120,00 € le montant du loyer mensuel toutes charges comprises et **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer le contrat de location avec Madame Céline CHAPELON.

- **Décision modificative n°1 budget caveaux 2021**

Stock Initial de 3 caveaux	9 105,64 €
Vente de caveaux de 2 caveaux	6 070,33 €
Réglul.TVA	0,07 €
Stock final (reste 1 caveau)	3 035,24 €

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité.

- **Décision modificative n°1 budget maison de santé 2021**

Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN expose qu'en fonctionnement/dépense, on compte une seule dépense, il n'y a pas de recette et le budget reste sur un montant de 29 000€. Il y a une opération d'investissement/dépense de -7 000€ sur un programme prévu de 24 000€. La subvention accordée par la DETR est de 297 542 € dont 89 262€ déjà encaissé au titre d'acompte, concernant la subvention allouée de la Région Auvergne Rhône Alpes 200 000€ sont en attente de versement

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité.

5) DOTATION D'EQUIPEMENT TERRITOIRES RURAUX 2022

- **Aménagement de la Place de la Mairie et de la rue du Centre**

Monsieur le Maire précise que les désordres manifestes constatés sur les poutres maîtresses du parking situé sous la place de la Mairie ont mis en évidence la nécessité de procéder à la reprise de l'étanchéité de la dalle et à la mise en œuvre d'un nouveau revêtement. Une réflexion a été engagée afin d'inclure dans le programme des travaux d'aménagement de la rue du Centre et la place Moulin Prugnat, la place de la Mairie. Les travaux permettront

d'intégrer un volet paysager ainsi qu'une requalification architecturale et viseront à améliorer la sécurité et l'accessibilité du bourg en faveur des personnes handicapées et à mobilité réduite.

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le projet d'aménagement du Centre Bourg ainsi que le plan de financement concernant l'aménagement de la rue du Centre, place de la Mairie et place Moulin Prugnat, **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022 pour un montant de 132 000€ et **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

6) PERSONNEL COMMUNAL

- **Règlement intérieur et RIFSEEP**

Le conseil municipal **PREND** acte de la décision émise par le Comité Technique du CGD43, en date du 07 décembre 2021, qui émet un avis défavorable à l'unanimité.

- **Compte Epargne Temps**

Le conseil municipal à l'unanimité, **PREND** acte de la décision émise par le Comité Technique du CGD43, en date du 07 décembre 2021, qui émet un avis favorable et **APPROUVE** à l'unanimité la mise en du compte épargne temps au 1^{er} janvier 2022.

- **Promotion interne**

Un agent rédacteur principal de 1^{ère} classe, est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial de la catégorie A par arrêté n°2021-06, au titre de la promotion interne ; un autre agent a réussi l'examen professionnel au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe et que dans le cadre de la promotion interne il est inscrit sur la liste d'aptitude de catégorie B, tous deux au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire.

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **DE CREER** à compter du 1^{ER} JANVIER 2022 un emploi au grade d'attaché territorial ainsi qu'un emploi au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, filière administrative et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures ; **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer les déclarations de création d'emploi ; **DE NOMMER** à compter du 1^{er} janvier 2022, les agents sur leur poste, **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs et **D'INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012, article 64111

- **Modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité :

- Mr JOURDAT Franck au titre de la promotion interne suite à réussite d'examen professionnel d'un avancement au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Mr SOUVIGNET Christian bénéficie, au titre de la promotion interne, d'un avancement au grade d'attaché à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Mme SOUVIGNET Nathalie à intégrer aux effectifs à compter du 1^{er} janvier 2022 sur le poste d'adjoint administratif pour la Maison France Services à raison de 30/35^{ème}.
- Mme OLIVIER Camille sur un poste d'agent administratif à compter du 1^{er} janvier 2022 à raison de 29/35^{ème}.
- Mme DABERNAT Emmanuelle a démissionné de son poste d'adjoint technique à la date du 7 novembre 2021 à raison de 35/35^{ème} qui restera vacant.

D'APPROUVER la création d'emplois d'agents contractuels à temps non complet proposées par M. le Maire à la date du 01 janvier 2022 ; **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget communal au chapitre 012 ; **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'approbation du tableau des emplois de la collectivité et de la signature des contrats de travail.

- **Recrutement Maison France Services et Agence Postale Communale**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **DE CREER** à compter du 1er janvier 2022 un poste d'agent référent de la Maison France Services ainsi que le recrutement d'un agent contractuel de catégorie C sur le poste d'adjoint administratif principal 1ère classe souhaitant évoluer en catégorie B, rémunéré par référence à l'indice brut 558, majoré 473, à raison de 30 heures hebdomadaires et la nomination sur cet emploi de Madame SOUVIGNET Nathalie pour une durée d'un an, puis **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette décision et notamment de procéder à la nomination précitée.

- **Indemnités d'astreintes service technique 2022**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité que ces astreintes sont nécessitées par obligation afin d'assurer le service et qu'elles subiront les changements des majorations éventuelles en cours d'année décidées dans le cadre de la rémunération des agents dans la fonction publique territoriale et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de mandater ces indemnités en fonction des permanences qui seront effectuées pendant l'année 2022 et de lui permettre de payer plus de 25 heures par mois si besoin ainsi que de transmettre la délibération au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire de l'organisation de ces astreintes et à Madame la Trésorière en charge de la collectivité.

- **Bons d'achats commerce Centre Bourg**

Monsieur le Maire informe de la volonté de la collectivité de soutenir le pouvoir d'achat de ses agents, en cette période de crise sanitaire, en reconduisant et en augmentant les bons d'achats pour l'année 2021.

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité d'ATTRIBUER des bons d'achats chez les commerçants du centre bourg, dont le montant sera proratisé en fonction du temps de travail, à hauteur de :

- 300€ pour les agents titulaires à temps complet
- 300€ (montant proratisé en fonction du temps de travail) pour les agents contractuels présents dans les effectifs au mois de septembre 2021 et encore sous contrat en décembre 2021, ainsi que pour les contrats de travail supérieurs à 10h hebdomadaire.
- 100€ pour les agents contractuels inférieurs à 10 h hebdomadaire

- **Prise en charge frais médicaux**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité la prise en charge relative aux dépenses d'honoraires liés aux soins médicaux consécutifs à un accident du travail et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de mandater auprès de M. Bastien GUIOT, Kinésithérapeute à St Didier en Velay, la somme de 264,96 €.

- **Cadeau départ en retraite**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **D'OFFRIR** à Madame Brigitte FERRAPIE-MASSON un coffret cadeau 3 jours d'évasion d'une valeur de 229,90 € à l'Espace Culturel du Centre Leclerc de Firminy et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de procéder au règlement de cette dépense auprès de l'Espace Culturel du Centre Leclerc de Firminy.

7) SYNDICAT DES EAUX

- **Présentation des rapports sur prix et la qualité du service collectif et non collectif (SPANC) et alimentation eau potable**

Le conseil municipal à l'unanimité, **PREND ACTE** de la présentation au Conseil Municipal des rapports annuels 2020 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif et celui de l'Assainissement non-collectif (SPANC) et de l'Alimentation en Eau Potable et **DONNE** pouvoir à Madame Odile PRADIER, 1ère adjointe, de transmettre cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes LOIRE SEMENE.

8) MAISON MEDICALE

– **Cessions et locations cabinets médicaux**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité :

DE VENDRE

- A M. Christian PORTAFAIX, kinésithérapeute, un local de 113,03 m² pour la somme HT de 201 032,53 €
- A M. Docteur DURIEUX, médecin, un local de 50,11 m² pour la somme HT de 77 670,50 €

DE LOUER aux autres professionnels de santé leur local au prix de 8 € TTC par mois et par m² hors charges pour les surfaces suivantes

- 30,46 m² au Cabinet ABRIAL/MARGERIT/GALANT et BOURGIN
- 31,20 m² au Cabinet FAURE/SOUVIGNET
- 40,39 m² à M. Nicolas FERRAND, Ostéopathe
- 50,23 m² au Docteur Didier HOUZE
- 49,88 m² au Docteur Bruno GARNIER

Et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

9) AFFAIRES FONCIERES

• **Cessions terrains La Roche**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité de **DONNER** pouvoir à Monsieur Le Maire pour procéder à l'acquisition à l'amiable du terrain situé à La Roche ainsi que la prise en charge des frais d'actes notariés pour une surface totale de 299m² et de **DE SIGNER** tous les documents nécessaires

• **Cession terrain impasse des Taillis**

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité la cession gratuite à la commune de ST JUST MALMONT de la parcelle cadastrée section AS n°671 d'une surface de 51 m² par les conjoints Garnier afin de permettre l'élargissement de l'impasse et l'accès aux 2 lots cadastrée section AS n°671 située impasse des Taillis afin de permettre l'élargissement de l'impasse et de l'accès aux 2 lots, **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire ou en cas d'empêchement à sa représentante Madame PRADIER Odile, 1ère adjointe, de signer l'acte notarié d'acquisition de cette parcelle dont les frais seront pris en charge par la commune et **DE SIGNER** tous les documents nécessaires.

10) TRAVAUX MAISON FRANCE SERVICES ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité les montants de travaux aux entreprises pour un total de 54 920.13€ TTC, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de mandater après travaux les factures correspondantes à ceux-ci et de signer tous les documents nécessaires.

11) RENOUVELLEMENT MISE A DISPOSITION LICENCE IV BAR « LES PIEDS SOUS LA TABLE »

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **D'APPROUVER** la mise à disposition pendant 4 ans auprès de Madame ZINBERG de la licence de 4ème catégorie propriété de la commune dans le cadre de son activité de bar au 2, rue du Bas-Vernay, **DE FIXER** à 500,00 € la redevance que devra payer Madame ZINBERG pour cette mise à disposition et **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer cette convention

12) SUBVENTIONS AU TITRE DE SOUTIEN EMPLOI SPORTIF TENNIS CLUB ET BASKET CLUB

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité **D'ALLOUER** une participation financière communale au Tennis Club de St-Just-Malmont de 852,60€ (406 heures x 2.10€) ainsi qu'une participation financière communale au Basket Club de St Just-Malmont de 501,90€ (239 heures x 2.10€) pour la saison 2021-2022 au titre de soutien à l'emploi sportif « Profession Sport » d'un breveté d'Etat, **DE CHARGER** Monsieur le Maire de transmettre ces délibérations au service « Sports, Loisirs, Tourisme » du Département de la Haute-Loire et à Messieurs les Présidents du Tennis Club et du Basket Club de St-Just-Malmont.

13) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Adjoint au sport et aux associations, Monsieur Jean FERNANDES :

Monsieur Jean FERNANDES remercie les membres de la commission sports et associations qui ont permis de mener à bien les délibérations adoptées lors de ce conseil.

Adjointe à la Communication et au Numérique, Madame Dominique COLOMB :

Madame Dominique COLOMB indique que la commission communication qui s'est réunie le 9 novembre a travaillé sur le nouveau format de la trame, pour une parution annuelle qui est un bulletin municipal de rétrospectives au contraire du Fil de l'info qui est une lettre d'information municipale et dont la diffusion est plus fréquente. L'application Illiwap compte 1385 abonnés, la mise jour du guide professionnel ainsi que le site internet est poursuivie.

Adjointe aux affaires scolaires et restaurant scolaire, Madame Christie BONNEFOY :

Madame Christie BONNEFOY indique que suite aux conditions sanitaires actuelles, le repas de Noël du restaurant scolaire n'a pu avoir lieu dans son format habituel. En contrepartie les enfants ont eu chaque jour de la semaine 1 plat qu'ils aiment. Et termine en remerciant, les 2 agents qui ont quittés la commune, pour leur travail durant toutes ces années.

Adjointe aux finances et personnel communal, Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN

Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN rappelle que le recrutement de 2 agents aux services techniques est en cours pour une arrivée prévue au 1^{er} mars 2022 sur un temps plein de 35h. Concernant les groupes de travail, elle a apprécié d'y participer et souhaite remercier Monsieur SAMUEL pour son aide précieuse et Monsieur SOUVIGNET pour sa collaboration dans l'élaboration des décisions modificatives.

Adjointe aux animations, culture et affaires sociales, Madame Odile PRADIER :

Madame Odile PRADIER indique que l'exposition de tableaux en salle du Conseil est faite par Monsieur Bernard FARJAT de Fraisses et fait le bilan concernant :

- Le 6 octobre, la gendarmerie est venue faire une intervention sur les différentes façons d'éviter les arnaques, à destination des seniors
- Le 4 novembre, une troisième dose était proposée par le centre de vaccination pour les personnes âgées qui ne pouvaient pas se déplacer
- Les 26 et 27 novembre, collecte de la banque alimentaire où 4 jeunes adolescentes sont venues aidées pour une collecte de 1587kg

- Le 10 novembre, les jeunes du CISPD ont préparé les tables pour le repas des anciens combattants et décorés les sapins de Noël des salles des ateliers et du cercle, ce qui permet de promouvoir le lien intergénérationnel important et apprécié par les anciens combattants.
- Le défilé du 11 novembre a pu avoir lieu contrairement à celui du 5 décembre
- Le spectacle Gaga des 12 et 13 novembre a fait 260 entrées
- Le 5 octobre a eu lieu la commission culture de la CCLS au Cercle, avec en première partie la visite du musée du passementier

La fin d'année prévoit un certain nombre de spectacles, Madame Odile PRADIER en profite pour remercier M Georges HEYRAUD pour l'aide à la préparation du nouveau programme qui sera diffusé en janvier.

Adjoint à la voirie, réseaux, déneigement et numérotation, Monsieur Joseph BUGNAZET :

Monsieur Joseph BUGNAZET remercie les représentants du Parc Du Pilat pour leur intervention et fait le point sur :

- L'achat d'une petite lame de déneigement et le changement d'une tondeuse
- Le prochain programme voirie est en cours
- La réfection du mur « rue des Frères » ainsi que la création de 4 places de stationnement est prévu pour janvier dans le cadre des travaux en régie par les agents.

Adjoint l'urbanisme, Monsieur Alain MONDON :

Monsieur Alain MONDON remercie les membres de la commission urbanisme qui se réunit tous les mois et dont la prochaine aura lieu le 6 janvier 2022. A fin novembre la commune compte déjà 122 certificats d'urbanisme, 51 permis de construire et 116 déclarations préalables, ce qui représente déjà 56 dossiers de plus qu'en 2021 l'année n'est pas terminée.

Adjoint aux bâtiments et équipements publics, éclairage public et économies d'énergies, Monsieur André MOLLE :

Monsieur André MOLLE fait le point sur les travaux en cours et à venir :

- Maison de santé : les travaux intérieurs sont dans les temps contrairement à ceux de l'extérieur retardés par les intempéries ce qui repousse la livraison du chantier à fin janvier 2022
- Aménagement centre bourg où le ravalement des façades des maisons mitoyennes à celles détruites est prévu pour janvier
- L'aménagement du carrefour « des Arbres » est prévu de mars à juin 2022
- Maison France Services : livraison en janvier, les menuiseries seront changées en mars
- L'ouverture de la Maison d'Assistantes Maternelles est prévue pour janvier 2022

Conseiller Municipal Délégué à la sécurité et vidéoprotection, Monsieur Denis SALANON :

Monsieur Denis SALANON fait savoir qu'une réunion aura lieu le 14 décembre pour finaliser le projet de vidéoprotection. Il fait également le point sur les véhicules « ventouses » au nombre de 6 dont 2 fourrières ont été faites et précise que les enlèvements sont en baisse.

Conseillère Municipale Déléguée jeunesse et liens intergénérationnels, Madame Pamela MARODON :

Madame Pamela MARODON fait le point sur :

- L'ouverture du magasin de vêtements « Just Cosy » au 1^{er} décembre.
- CISPD, le programme est en ligne et les inscriptions se font via le portail famille.
- La commission jeunesse et attractivité du centre bourg aura lieu mi-janvier

Conseiller Municipal Monsieur Patrice FRANÇON :

Monsieur Patrice FRANÇON fait le point sur le syndicat des eaux de la semène qui :

- Limite la hausse des tarifs à 2%
- L'inauguration de la station de Lherbret aura lieu fin 2022
- Le débat d'orientation budgétaire aura lieu le 28 février 2022 et le budget prévisionnel le 14 mars 2022

14) QUESTIONS DIVERSES

Marché relatif à l'approvisionnement en produits et denrées alimentaires, à la confection et à la fourniture de repas, sous mode service à table, sur site pour le restaurant scolaire et conditionnés pour le portage sur le site annexe de l'école de Malmont, avenant n°3 :

Le conseil municipal, à l'unanimité **PREND ACTE** de l'avis favorable rendu par la commission d'ouverture des offres de prix, **APPROUVE** le principe d'une formule de révision de prix de substitution basée sur des indices représentatifs de l'évolution des coûts réels qui se traduit par une augmentation du prix des repas enfants et adultes de 1.21 % au 1er septembre 2021 ainsi que la souscription d'un avenant n°3 au marché de prestations de services intégrant la formule de révision des prix de substitution et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

Monsieur GIRODET, Maire :

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de s'impliquer au sein du syndicat des eaux de la semène car « l'eau est un enjeu crucial », et poursuit en faisant le point sur :

- La cérémonie des 20 ans de la Communauté de Communes qui est annulée
- Les vœux au personnel prévus le 22 janvier sont en attente
- Un Concert donné par Monsieur Pierre Astor aura lieu le 12 décembre en l'église de Malmont
- Le besoin de faire fonctionner au mieux les commerces du village
- Même en l'absence d'augmentation des impôts, les travaux peuvent être faits suite à une très bonne gestion
- La CCLS dans la gestion des terrains pour l'industrie et d'un bon recyclage de friche industrielle ainsi que le développement de la zone de Bramard.

Monsieur le Maire termine en se joignant aux Elus pour souhaiter à « tous de très bonnes fêtes de fin d'année tout en prenant soin de vos proches sans prendre de risques, pour revenir en pleine forme à la rentrée ».

Il est 22H45, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.

Frédéric GIRODET		Mélanie PICHON	
Odile PRADIER		Jean-Paul MASSARDIER	
Alain MONDON		Chrystelle BERTINELLI	
Christine BONNEFOY		Benjamin FOULTIER	
Joseph BUGNAZET		Emilie MASSARDIER	
Dominique COLOMB		Denis SALANON	
Jean FERNANDES		Maryline MOUNIER	
Marie-Françoise SOUBEYRAN		David CHAUDIER	
André MOLLE		Jean FOURNEL	
Pamela MARODON		Christine GALAMBAUD	
Joël AUROUZE		Christophe PIOT	
Anne VINSON		Maguy FOULTIER	
Louis COSENTINO		Patrice FRANÇON	
Véronique MAURIN			